

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM079 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 10/07/2023
Nombre de conseillers votants : 31 Publication le 13/07/2023

20230630CM079 - Commission 1 - Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un chantier international à Saint-Jean de Braye

Territoire éloigné géographiquement du reste de l'Europe (aucune frontière européenne), les jeunes de la région Centre-Val de Loire font face à deux problématiques principales : un éloignement à la mobilité ainsi qu'une faible ouverture sur l'Europe et l'international.

Le diagnostic sur la mobilité, réalisé en 2017 a mis en exergue le faible accès des jeunes à la mobilité et la nécessité de susciter l'intérêt des jeunes considérés comme éloignés de la mobilité internationale.

Ainsi depuis 2018, la ville organise chaque année des chantiers internationaux avec le partenaire Concordia.

Concordia, association d'Éducation Populaire, a pour buts déclarés :

- de contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de bénévoles français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêts collectifs,
- de favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle de paix,
- de promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative.

L'association organise, en partenariat avec la ville de Saint-Jean de Braye, un chantier international de jeunes bénévoles, du 7 Juillet au 21 juillet 2023. Celui-ci constitue à la fois une

action d'animation locale visant la rencontre et l'échange entre les participants et la population locale, ainsi que la réalisation de travaux d'utilité sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une convention entre les partenaires pour définir les engagements réciproques et spécifiques à chacun,

La présente convention a pour objet de définir l'objet du chantier et de fixer les modalités d'accueil des jeunes bénévoles.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *d'approuver la convention à passer avec le partenaire CONCORDIA*
- *d'autoriser Madame le maire à signer la convention*

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT